

## **SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-09**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni dans le cadre d'une téléconférence les 16 et 17 décembre 1998. M<sup>me</sup> Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. M. Jonathan Plaut représentait le Comité consultatif public mixte (CCPM) et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat étaient également présents.

#### **Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la session est adopté au début de la séance en se fondant sur sa version provisoire (annexe B).

#### **Point 2 Adoption du Plan de programme pour 1999 à 2001**

Les représentants suppléants examinent différents projets et proposent des changements à leurs description et budget. La prochaine version du Plan de programme triennal et du Programme et budget annuels pour 1999 comportera les changements convenus. Les discussions ont plus particulièrement porté sur les projets suivants :

- 1) Nouvelles tendances en Amérique du Nord : approuvé
- 2) Coopération régionale visant à soutenir le Mécanisme de développement écologique : approuvé, sujet à l'ajout des modifications.
- 3) Répercussions environnementales de l'ALÉNA : à réécrire et distribuer.
- 4) Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages : approuvé, sujet à l'ajout des modifications.
- 5) Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : approuvé, sujet à l'ajout des modifications.
- 6) Gestion rationnelle des produits chimiques : approuvé, sujet à l'ajout des modifications.

#### **Point 3 Adoption des Programme et budget annuels pour 1999**

Cette question a été examinée dans le contexte du point 2.

#### **Point 4 Compte rendu par la directrice exécutive par intérim**

Ce point ne donne lieu à aucune intervention.

#### **Point 5 Compte rendu de la présidente du CCPM**

M. Jonathan Plaut, qui représente la présidente du CCPM, rend sommairement compte des activités du CCPM depuis la dernière session des représentants suppléants. Il donne un aperçu de la session que le CCPM a tenue les 3 et 4 décembre 1998 à Washington, et des avis au Conseil qu'il a formulés, à savoir : l'avis n° 98-07 recommandant l'approbation des Programme et budget annuels pour 1999 dans le cadre de la présente session des représentants suppléants; l'avis n° 98-08 invitant le Conseil à donner activement suite aux dispositions du paragraphe 10(6) de l'ANACDE; l'avis n° 98-09 recommandant que l'on accorde une plus grande attention aux questions relatives à l'application des lois ainsi qu'aux indicateurs de conformité à ces lois; l'avis n° 98-10 réitérant l'intérêt du CCPM à continuer de prendre part au processus de sélection du directeur exécutif de la CCE. M. Plaut résume également les résultats de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la CCE que le CCPM a animée au cours de la même session.

Par ailleurs, tout en reconnaissant la valeur, pour fin de référence, de la version intégrale du rapport sur l'état de l'environnement, M. Plaut recommande que la CCE en publie un résumé de 50 pages et le distribue à plus grande échelle.

Le président du CCPM rend également compte de la participation de membres du CCPM aux récentes réunions du Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement et du groupe de pairs chargé d'examiner le cadre d'analyse des répercussions de l'ALÉNA, qui se sont respectivement tenues les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1998. M. Plaut conclut son exposé en donnant un aperçu des activités que le CCPM réalisera au cours des prochains mois; par exemple, l'atelier sur la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, le 29 janvier à Montréal, et la prochaine session ordinaire du CCPM, les 25 et 26 mars 1999 à Mexico.

#### **Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

#### **Point 7 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

#### **Point 8 Processus et échéancier de parachèvement des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

#### **Point 9 Mise à jour du Secrétariat et des Parties sur des questions financières**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 10 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 11 Remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 12 Règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 13 Version espagnole des règles de la CCE**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 14 Date et lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 15 Rapport sur l'état de l'environnement**

La directrice exécutive par intérim indique aux Parties que le Secrétariat établira un rapport de 50 pages sur l'état de l'environnement fondé sur l'imposant rapport d'experts que les Parties sont en train d'examiner. Le rapport sur l'état de l'environnement sera largement diffusé dans le public, alors que la version révisée du rapport d'experts servira de document de référence et ne sera disponible au public que sur demande. Le Secrétariat distribuera aux Parties un calendrier révisé de production du rapport.

**Point 16 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants**

Les représentants suppléants conviennent de se réunir dans le cadre d'une téléconférence le 6 janvier 1999, de 13 h à 17 h (HNE) (12 h à 16 h, heure du Centre), et le 8 janvier, de 13 h à 15 h (HNE) (12 h à 14 h, heure du Centre).

**Point 17 Autres questions**

**Point 18 Levée de la séance**

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin  
Secrétaire du Conseil

## **ORDRE DU JOUR**

### **DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>o</sup> 98-09**

Tenue sous forme de téléconférence , le 16 décembre 1998, de 15 h 00 à 15 h 45 (hne)  
et le 17 décembre 1998, de 12 h 00 à 16 h 00 (hne)

PRÉSIDENCE : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Adoption du Plan de programme pour 1999 à 2001
- Point 3 Adoption des Programme et budget annuels pour 1999
- Point 4 Compte rendu par la directrice exécutive par intérim
- Point 5 Compte rendu par la présidente du CCPM
- Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 7 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)
- Point 8 Processus et échéancier de parachèvement des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE
- Point 9 Mise à jour du Secrétariat et des Parties sur des questions financières
- Point 10 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes
- Point 11 Remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis
- Point 12 Règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE
- Point 13 Version espagnole des règles de la CCE
- Point 14 Date et lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999
- Point 15 Rapport sur l'état de l'environnement
- Point 16 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 17 Autres questions
- Point 18 Levée de la séance

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-09**  
**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/98-08/AGEN/01/Rev.3

**Point 2 Adoption du Plan de programme pour 1999 à 2001**

Conformément au Cycle d'élaboration du programme de la CCE (annexé à la résolution du Conseil n° 98-09) que le Conseil a approuvé à Mérida en juin 1998, les représentants suppléants sont censés terminer l'examen des projets restants et adopter officiellement le Plan de programme pour 1999 à 2001.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche révisée du Plan de programme triennal de la CCE (à distribuer) C/C.01/98-07/PLAN/01/Rev.4  
b) Sommaire du Plan de programme triennal comprenant un tableau des fonctions de la CCE (à distribuer)  
c) Cycle d'élaboration du programme de la CCE pour 1998, 1999 et les années subséquentes (annexé à la résolution n° 98-09)  
d) Avis du CCPM au Conseil n° 98-05 (distribué le 28 septembre 1998) J/98-05/ADV

**Point 3 Adoption des Programme et budget annuels pour 1999**

Conformément au Cycle d'élaboration du programme de la CCE (annexé à la résolution du Conseil n° 98-09), les représentants suppléants sont censés examiner et approuver l'ébauche des Programme et budget annuels pour 1999 qui a été révisée par le Secrétariat. Celui-ci a intégré les changements au Plan de programme triennal proposés par les Parties au cours de la dernière session des représentants suppléants.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche des Programme et budget annuels pour 1999 (à distribuer) C/C.01/98-08/APB/01/Rev.2  
b) Sommaire du plan de programme triennal, incluant la matrice des fonctions (distribué le 1-12-98)  
c) Cycle d'élaboration du programme de la CCE pour 1998, 1999 et les années subséquentes (annexé à la résolution n° 98-09)  
d) Avis du CCPM au Conseil n° 98-07 (à distribuer) J/98-07

**Point 4 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim**

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat.

DOCUMENT :     Aucun

**Point 5 Compte rendu de la présidente du CCPM**

La présidente du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du compte rendu de discussion de la session du CCPM n° 98-05 (à distribuer) J/98-05/SR

## **Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires**

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive par intérim a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions du Conseil et des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires de la session n° 98-08 et de la téléconférence du 9 octobre 1998 avec la société KPMG (98-E) qui ont déjà été approuvés par le Comité permanent général (CPG).

### DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 98-08 C/C.01/98-08/SR/01/Rev.2
- b) Compte rendu de discussion de la téléconférence du 9 octobre 1998 avec KPMG C/C.01/98-E/SR/01/Rev.2

## **Point 7 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)**

Les représentants suppléants sont invités à discuter de l'état des négociations concernant cet accord. À leur dernière session, ils ont convenu de demander aux négociateurs des Parties d'examiner plus avant la proposition d'énoncé déposée par le Mexique et les États-Unis en vue de sortir de la présente impasse.

### DOCUMENT :

- a) Proposition d'énoncé par le Mexique et les États-Unis (déposée au cours de la session n° 98-08)

## **Point 8 Processus et échéancier de parachèvement des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE**

Les représentants suppléants sont conviés à examiner le processus et l'échéancier établis par le Secrétariat et le CCPM en vue d'élaborer les lignes directrices relatives à la participation du public.

### DOCUMENTS :

- a) Projet de processus et d'échéancier en vue de parachever les lignes directrices relatives à la participation du public (distribué le 25 novembre 1998) C/PLAN/01
- b) Document de référence : Participation du public aux activités de la CCE (distribué le 21 août 1998)
- c) Analyse sommaire des résultats des entrevues (distribuée le 21 août 1998)
- d) Avis du CCPM au Conseil n° 98-06 (distribué le 28 septembre 1998)

## **Point 9 Mise à jour du Secrétariat et des Parties sur des questions financières**

Le Secrétariat remettra aux Parties un état budgétaire pour 1998 comprenant les dépenses, les montants engagés et les fonds excédentaires, le cas échéant.

Les Parties sont invitées à mentionner à quel moment elles verseront le solde de leur contribution de 1998, et à déposer le calendrier de paiements de leur contribution pour 1999. En vertu de la résolution n° 94-2, chaque Partie doit faire connaître au directeur exécutif, avant le 15 novembre, le calendrier de paiements qu'elle entend suivre au cours de l'année-programme subséquente, à condition qu'un montant minimal équivalant à 30 p. 100 de la contribution annuelle soit versé au moment du paiement initial, de même qu'un montant équivalant à 20 p. 100 au plus au moment du dernier paiement.

En outre, dans le cadre de la vérification externe des états financiers de 1997, les vérificateurs de la CCE, le cabinet Samson Bélair, Deloitte & Touche, ont demandé, depuis le 25 février 1998, que le Mexique donne confirmation de sa contribution pour l'année 1997.

### DOCUMENT :

- a) Lettre de la directrice exécutive par intérim au SEMARNAP en date du 25 février 1998

#### **Point 10 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes**

Donnant suite à la résolution n° 95-04 et au compte rendu sommaire de la session n° 95-02, le Secrétariat a fait parvenir aux Parties une copie du projet d'accord convenu entre la CCE et le gouvernement du Québec afin qu'elles l'examinent et l'approuvent le 29 juillet 1998. À cette date, le Mexique et les États-Unis ont donné leur acceptation verbale au Secrétariat quant aux termes de cet accord. Le Canada est invité à indiquer s'il souscrit lui aussi à l'énoncé du projet d'accord. Dans l'affirmative, les représentants suppléants sont invités à autoriser le Secrétariat à signer cet accord au nom de la CCE, conformément à la résolution susmentionnée.

Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit ratifié pour rembourser à la CCE la somme de 800 000 \$CAN payée en taxe de vente, et pour officialiser les arrangements ponctuels concernant l'assurance-maladie provinciale, les permis de conduire, le droit à l'enseignement en anglais, etc.

##### **DOCUMENTS :**

- a) Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant des exemptions, des privilèges fiscaux et les gracieusetés
- b) Résolution du Conseil n° 95-04
- c) Compte rendu sommaire de la session n° 95-02

#### **Point 11 Remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis**

Les États-Unis sont conviés à faire le point sur le remboursement d'impôts sur le revenu que l'EPA doit verser à la CCE pour le compte des citoyens américains qu'elle emploie. Jusqu'à maintenant, la CCE a versé un montant de 41 781 \$CAN.

##### **DOCUMENTS :**

- a) Version finale du compte rendu sommaire de la session n° 96-07 C/C.01/96-07/SR/final
- b) Version finale du compte rendu sommaire de la session n° 96-10 C/C.01/96-10/SR/final

#### **Point 12 Règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE**

Les représentants suppléants sont censés confirmer la présence de leur délégation à la réunion sur les règles de procédure types visées à la Partie V de l'ANACDE qui est prévue du 1<sup>er</sup> au 5 février 1999 à Mexico. Comme en a convenu le Conseil à sa session ordinaire de 1998, ces règles types doivent être parachevées en même temps que la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

DOCUMENT : Aucun

#### **Point 13 Version espagnole des règles de la CCE**

Les représentants suppléants sont conviés à examiner et à adopter la version espagnole des règles de la CCE. Si cette version n'est pas prête à être adoptée, les représentants suppléants pourraient discuter et convenir de son calendrier de parachèvement et d'adoption.

##### **DOCUMENTS :**

- a) Reglamento del Consejo (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/01/Rev.1
- b) Reglamento del CCPC (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/02/Rev.1
- c) Reglamento financiero (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/03/Rev.1
- d) Reglamento laboral (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/04/Rev.1

#### **Point 14 Date et lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999**

Le pays hôte (le Canada) doit confirmer le lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999 et les Parties sont invitées à examiner le chemin critique qui fixe des échéances réalistes pour que ladite session soit organisée efficacement et en temps opportun.

DOCUMENT :

a) Chemin critique (à distribuer)

C/C.01/99-00/PLAN/01

**Point 15 Rapport sur l'état de l'environnement**

Les représentants suppléants sont invités à faire part de leurs commentaires sur la version final du rapport sur l'état de l'environnement et à discuter du calendrier pour la diffusion du rapport prévue le 22 avril 1999, jour de la Terre.

DOCUMENT :

a) Note de service de la directrice exécutive (distribuée le 9-11-98)

b) Calendrier de production (distribué le 9-11-98)

c) Version final du rapport sur l'état de l'environnement et calendrier (distribués le 9-11-98)

**Point 16 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants**

Les représentants suppléants sont conviés à adopter le projet de calendrier de leurs sessions jusqu'au mois de décembre 1999, en tenant compte du calendrier établi par le Conseil en vue de l'adoption du Plan de programme triennal et des Programmes et budgets annuels. Ils sont particulièrement invités à confirmer leur disponibilité pour la prochaine session, prévue les 15 et 16 avril 1999.

DOCUMENTS :

a) Projet d'un calendrier des sessions pour la période d'octobre 1998 à décembre 1999  
(distribué le 6 octobre 1998)

C/C.01/98-09/PLAN/01/Rev.1

b) Cycle d'élaboration du programme de la CCE pour 1998, 1999 et les années  
subséquentes (annexé à la résolution n° 98-09)

**Point 17 Autres questions**

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

DOCUMENT : Aucun

**Point 18 Levée de la séance**

Le président est invité à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun